

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2014 FEMININ



Moto-Club **MC MONTLUCON**
 N° d'affiliation **0596**
 Date **21 AVRIL 2014**
 Lieu **QUINSSAINES**
 N° d'épreuve FFM **602**
 Organisateur technique **VERNOIS SERGE**
 Adresse **8 RUE DES ROITELETS 03100 MONTLUCON**
 e-mail **serge.vernois@gmail.com**
 Téléphone **0612067139**



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course	BOURBON PASCAL	Licence : 048150
Délégué FFM (Président du Jury)	LEPETIT ALAIN	Licence : 015433
Membre du Jury	GUERREIRO FREDERIC	Licence : 012305
Membre du Jury	VILLATTE YVES	Licence : 029223
Commissaire technique responsable	FFM	Licence :
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :
Responsable du parc coureurs	QUINET MICHEL	Licence : 020252

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

➔ Féminin Scratch

Age 15 ans minimum
 Licences NCA / Inter
 Cylindrée Classes 3 & 4
 Plaques Numéro noir sur fond blanc

➔ Féminin 125cc

Age 13 ans minimum
 Licences NCA / NJ3 / Inter
 Cylindrée 125cc
 Plaques Numéro blanc sur fond noir



Les pilotes licenciés à la FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du règlement général Motocross.

➔ Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 80 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	38 €	6 ^{ème}	15 €	11 ^{ème}	10 €	16 ^{ème}	5 €
2 ^{ème}	33 €	7 ^{ème}	14 €	12 ^{ème}	9 €	17 ^{ème}	4 €
3 ^{ème}	30 €	8 ^{ème}	13 €	13 ^{ème}	8 €	18 ^{ème}	3 €
4 ^{ème}	27 €	9 ^{ème}	12 €	14 ^{ème}	7 €	19 ^{ème}	2 €
5 ^{ème}	24 €	10 ^{ème}	11 €	15 ^{ème}	6 €	20 ^{ème}	1 €

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

b. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour un moteur à 2 temps et de 150 € pour un moteur à 4 temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ----- **FILLOUX ANTOINE**

Nombre de secouristes ----- **12**

Nombre d'ambulance(s) ----- **1**

Hôpital le plus proche ----- **MONTLUCON**

Temps de trajet (en min) ----- **7MN**

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site ----- **CIRCUIT MOTO CROSS DE QUINSSAINES**

Adresse ----- **CHEMIN DES MANOEUVRES QUINSSAINES 03380**

GPS - Latitude (Nord) ----- **46°33'30.77**

GPS - Longitude (Est) ----- **02°51'71.99**

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ----- **1550 M**

Largeur minimum de la piste ----- **6 M**

Largeur de la grille ----- **30**

Longueur de la ligne droite de départ ----- **85**

Nombre de OCP* ----- **21**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité en essais ----- **50**

Capacité en manche ----- **40**

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 12.04.2014	Date : 20/04/14	Date : 01/04/2014
		Numéro : 14/0258
 MOTO-CLUB DE MONTLUCON 8, rue des Roitelets - 03100 MONTLUCON Tél. 04 70 03 32 89	 LIGUE MOTOCYCLISTE RÉGIONALE D'Auvergne	 FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 75011 PARIS 01 49 23 77 00

HORAIRES 21 AVRIL 2014

8H45	Groupe A OPEN CHPT AUVERGNE	Essais	20 MN
9H10	Groupe B OPEN CHPT AUVERGNE	Essais	20 MN
9H30	CHPT FRANCE FEMININ	Essais	20 MN
9H55	KIDS CROSS CHPT AUVERGNE	Essais	15 MN
10H15	Groupe A OPEN CHPT AUVERGNE	qualifs chronos	20 MN
10H40	Groupe B OPEN CHPT AUVERGNE	qualifs chronos	20 MN
11H00	CHPT FRANCE FEMININ	qualifs chronos	20 MN
11H20	TESTS DEPARTS CHPT FRANCE FEMININ		5 MN
11H30	KIDS CROSS CHPT AUVERGNE	chronos	10MN
11H45	OPEN NATIONAL	Essais	15 MN
12 H00	Ecole club Montluçon 10mn		

REPAS

14H00	1ère MANCHE OPEN LIGUE AUVERGNE	20MN + 1 TR
14H30	1ère MANCHE CHPT FRANCE FEMININ	15MN + 1 TR
14H50	1ère MANCHE KIDS CROSS CHPT AUVERGNE	15MN + 1 TR
15H10	1ère MANCHE OPEN NATIONAL + non qualifiés ligue	15MN + 1 TR
15H30	Ecole club Montluçon 10mn	

PAUSE

16H00	2ème MANCHE CHPT FRANCE FEMININ	15MN + 1TR
16H25	2ème MANCHE OPEN LIGUE AUVERGNE	20MN + 1 TR
16H55	2ème MANCHE KIDS CROSS CHPT AUVERGNE	15MN + 1 TR
17H15	2ème MANCHE OPEN NATIONAL + non qualifiés ligue	15MN + 1 TR
17H40	3ème MANCHE CHPT FRANCE FEMININ	15MN + 1TR
18H00	Ecole club Montluçon 10mn	

18H15 REMISE DES PRIX



CIRCUIT DE QUINSSAINES
1700 mètres (grande piste)
1550 mètres (petite piste)

MOTO - CLUB
DE MONTLUÇON

